



Convention d'honoraires

Par Linlin 83

Bonjour à tous . Lors d'un jugement en appel sur la convention d' honoraires de notre avocat , il n'est en aucun cas mentionné honoraires de résultat. Celui-ci peut-il nous le demander merci l'infini 83

Par isernon

bonjour,

la convention doit s'appliquer mais rien que la convention, si elle ne comprend des honoraires de résultat, votre avocat ne peut pas exiger des honoraires de résultat dont le montant n'est pas connu.

salutations